



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-006-2017-02

PUBLIÉ LE 7 FÉVRIER 2017

Sommaire

Agence régionale de santé

- IDF-2017-01-18-001 - Arrêté n° 2017 - 007 portant programmation 2017-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles à compétence tarifaire conjointe (6 pages) Page 3
- IDF-2017-02-03-005 - ARRÊTE N°18/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale "CERBALLIANCE PARIS" (8 pages) Page 10
- IDF-2017-02-03-007 - ARRÊTE N°20 ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale "EYLAU-UNILABS" (5 pages) Page 19
- IDF-2017-02-03-006 - ARRÊTE N°21/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale "LABORATOIRE ZANA" (4 pages) Page 25

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

- IDF-2017-02-01-003 - Décision n° 2017-006 du 1er février 2017 portant affectation des agents de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de Seine Saint Denis (2 pages) Page 30

Préfecture de la région d'Ile-de-France

- IDF-2017-02-06-003 - Arrêté portant désignation de M. DESNUS (2 pages) Page 33

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

- IDF-2017-02-06-002 - Arrêté modifiant la nomination à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public Habitat et interventions sociales (2 pages) Page 36

Agence régionale de santé

IDF-2017-01-18-001

Arrêté n° 2017 - 007 portant programmation 2017-2021
des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus
au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du
code de l'action sociale et des familles pour les organismes
gestionnaires d'établissements et de services mentionnés
au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale
et des familles à compétence tarifaire conjointe

ARRÊTÉ N° 2017 - 007

Portant programmation 2017-2021 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les organismes gestionnaires d'établissements et de services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles à compétence tarifaire conjointe

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 313-11, L. 313-12, L. 313-12-2 et L. 314-2 ;

CONSIDERANT qu'en vertu du V de l'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur la période 2017-2021 est arrêtée conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

CONSIDERANT la date d'échéance des conventions tripartites pluriannuelles des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ;

ARRÊTENT :

ARTICLE 1 :

Les organismes gestionnaires d'EHPAD et de Petites Unités de Vie (PUV) ont l'obligation de négocier un CPOM avec l'ARS Ile-de-France et le Conseil départemental entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2021. Le CPOM est conclu pour une durée de 5 ans. Pour chaque gestionnaire, la négociation s'effectue sur une année. Le CPOM prend effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année de la négociation.

ARTICLE 2 :

Les CPOM prévus au IV ter de l'article L. 313-12 et à l'article L. 313-12-2 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements et services mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ont une assise départementale.

ARTICLE 3 :

Le CPOM porte sur toutes les modalités d'accueil et d'hébergement rattachées à un EHPAD : hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour, plateforme d'accompagnement et de répit, pôle d'activités et de soins adaptés, unités d'hébergement renforcées.

ARTICLE 4 :

Les SSIAD, incluant le cas échéant une équipe spécialisée Alzheimer à domicile, à compétence tarifaire exclusive du Directeur général de l'Agence régionale de santé, et les Résidence-Autonomie, à compétence tarifaire exclusive du Président du Conseil départemental, peuvent intégrer les CPOM signés par les organismes gestionnaires d'EHPAD et/ou de PUV.

ARTICLE 6 :

Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2018 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE
DOMUSVI	750040529	SSIAD PA	SSIAD "DOMIDOM SOINS"	930022504	NEUILLY PLAISANCE
	930002977	EHPAD	LES JARDINS DE LONGUIOLLES	930002985	VAUJOURS
	930700737	EHPAD	LES JARDINS D'EPINAY	930018932	EPINAY
	930019112	EHPAD	LES JARDINS DES LILAS	930019120	LES LILAS
	930020896	EHPAD	LES JARDINS DE PANTIN	930020904	PANTIN
	750049678	EHPAD	LES INTEMPORELLES	930023965	AUBERVILLIERS
	930001011	EHPAD	LA PEUPLERAIE	930705728	PIERREFITTE
ISATIS	940017304	EHPAD	LA MAISON DU SOLEIL	930019468	AUBERVILLIERS
		EHPAD	LA MAISON DES LUMIERES	930021043	LA PLAINE SAINT-DENIS
		EHPAD	LA MAISON DES VERGERS	930021514	MONTREUIL
		RESIDENCE AUTONOMIE	LES APPARTEMENTS DU 11	930021514	MONTREUIL

UNION SOINS ET SERVICES ILE DE FRANCE	750058844	EHPAD	SAINTE MARTHE	930460100	BOBIGNY
		EHPAD	SAINT-ANTOINE DE PADOUE	930460118	NOISY LE SEC
		AJ AUTONOME	LES RIVES	930009428	PANTIN
		SSIAD PA	RELAIS DE SAINT DENIS	930817010	SAINT-DENIS
		SSIAD PA	RELAIS VILLEMOMBLE	93081168	VILLEMOMBLE
		SSIAD PA	RELAIS DE DRANCY	930007828	DRANCY
		SSIAD PA	RELAIS DE NOISY LE SEC	930011358	NOISY LE SEC
MAISON DE RETRAITE COMMUNALE	930000773	EHPAD	CONSTANCE MAZIER	930460084	AUBERVILLIERS
MAISON DE RETRAITE COMMUNALE	930000880	EHPAD	LUMIERES D'AUTOMNE	930700265	SAINT-OUEN
MAISON DE RETRAITE EMILE GERARD	930000740	EHPAD	EMILE GERARD	930460050	LIVRY GARGAN
FONDATION ROTHSCHILD	750710428	EHPAD	DIANE BENVENUTI	930018858	MONTREUIL
LEOPOLD BELLAN	750720609	EHPAD		930027073	ROMAINVILLE

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE
ARPAVIE	920030186	EHPAD	JACQUES OFFENBACH	930015359	EPINAY
		EHPAD	ARPAD EMILE ZOLA	930023056	ROSNY SOUS BOIS
		EHPAD	ARPAD VICTOR HUGO	930023700	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
		EHPAD	ARPAGE	930815410	EPINAY
		EHPAD	LES CLAIRIERES	930817580	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
		EHPAD	RESIDENCE PETRONILLE	930021597	VILLEPINTE
		EHPAD	DRS G. ET P. SIMON	930816087	MONTFERMEIL
		EHPAD	LES BEAUX MONTS	930816723	MONTREUIL
		RESIDENCE AUTONOMIE	LE BOCAGE	930704200	NEUILLY-SUR-MARNE
		RESIDENCE AUTONOMIE	LE VERT GALANT	930700281	TREMBLAY-EN-FRANCE
		RESIDENCE AUTONOMIE	CITE FLOREAL	930700257	SAINT DENIS
		ASSOCIATION LE MOULIN	750721029	EHPAD	LE MOULIN VERT

VERT		EHPAD	LA COLOMBE (MOULIN VERT)	930007109	DRANCY
		EHPAD	JEAN VIOLLET (MOULIN VERT)	930019369	LA COURNEUVE
		EHPAD	ST VINCENT DE PAUL (MOULIN VERT)	930816905	SAINT-OUEN
FONDATION OEUVRE CROIX SAINT-SIMON	750712341	EHPAD	SAINT-VINCENT DE PAUL	930707286	STAINS
SOLEMNES	780002028	EHPAD	SOLEMNES	930020078	TREMBLAY EN FRANCE
SARL VILLA BEAUSOLEIL	920026283	EHPAD	EHPAD DRANCY BEAUSOLEIL	930023163	DRANCY
ASSOCIATION "LIONS ALZHEIMER"	930009469	AJ AUTONOME	LE PATIO	930009519	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE
KORIAN	250018041	EHPAD	KORIAN MARISOL	930703012	SEVRAN
	250015658	EHPAD	VILLA VICTORIA	930810387	NOISY LE GRAND
	920000395	EHPAD	LE TULPIER	930816285	ROSNY SOUS BOIS
		EHPAD	L'EPERVIER	930816293	LE BOURGET
		EHPAD	BONISIACA	930816301	BONDY
		EHPAD	LES CEDRES	930021522	VILLEMOMBLE
		EHPAD	LES LAURIERS DE PLAISANCE	930023155	NEUILLY PLAISANCE
ADEF	940004088	EHPAD	LA MAISON DU LAURIER NOBLE	930019153	SAINT-DENIS
		EHPAD	LA MAISON DE LA VALLEES DES FLEURS	930021068	STAINS
		EHPAD	LA MAISON DE L'EGLANTIER	930021308	BONDY
		EHPAD	LA MAISON DES GLYCINES"	930021316	LE BOURGET
COALLIA	750825846	EHPAD	LE PARC	930817531	AULNAY-SOUS-BOIS
		AJ AUTONOME	LES 3 CERISIERS	930017348	AULNAY-SOUS-BOIS
ETABLISSEMENT PUBLIC LA SEIGNEURIE	930000955	EHPAD	LA SEIGNEURIE	930702089	PANTIN
GHI LE RAINCY-MONTFERMEIL	930021480	EHPAD	LES ORMES	930021498	MONTFERMEIL
MAISON DE RETRAITE MONMOUSSEAU	930000757	EHPAD	GASTON MONMOUSSEAU	930460068	LE BLANC MESNIL
SNC "LES JARDINS D'ASTREE"	930000948	EHPAD	JARDINS D'ASTREE	930701834	NOISY LE GRAND

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE
ORPEA	920030152	EHPAD	LA CHANTERELLE	930003728	LE PRE SAINT GERVAIS
		EHPAD	LES LILAS	OUV 2016	LES LILAS
		EHPAD	EHPAD LE CLOS DES PEUPLIERS	930023205	BOBIGNY
		EHPAD	CHANTEREINE	930024120	COUBRON
ASS DE GESTION LA CERISAIE	930816277	EHPAD	LA CERISAIE	930460019	GAGNY
PETITES SŒURS DES PAUVRES	930017850	EHPAD	MA MAISON	930703301	SAINT-DENIS
ASSOCIATION GROUPE SOS SOLIDARITES	750015968	EHPAD	EHPAD HECTOR BERLIOZ	930021084	BOBIGNY
		SSIAD PA	SSIAD "SOS SANTE "	930023023	PIERREFITTE
		EHPAD	EHPAD CAMILLE SAINT SAENS	930024138	AULNAY-SOUS-BOIS
BTP RESIDENCES MEDICO SOCIALES	750808529	EHPAD	LES FLORALIES	930700208	BAGNOLET
CCAS NEUILLY/MARNE	930816459	RESIDENCE-AUTONOMIE	PIERRE BEREGOVOY	930817424	NEUILLY SUR MARNE

Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, les organismes gestionnaires ci-dessous négocieront un CPOM qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022 :

NOM DU GESTIONNAIRE	FINESS JURIDIQUE	CATEGORIE ESMS	RAISON SOCIALE ESMS	FINESS GEOGRAPHIQUE	COMMUNE
ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	690003728	EHPAD	SAINT-JOSEPH	930460092	NOISY LE GRAND
		SSIAD PA	SSIAD ST JOSEPH	930000203	NOISY LE GRAND
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	930019336	EHPAD	LES QUATRE SAISONS	930019344	BAGNOLET
SARL "MAISON DE SANTE LA ROSERAIE"	930000922	EHPAD	LA ROSERAIE	930701586	LIVRY GARGAN
SARL RESIDENCE D EGLANTINE	930016944	EHPAD	L'EGLANTINE	930016951	NEUILLY PLAISANCE
SARL RESIDENCE MARIE	450017678	EHPAD	RESIDENCE MARIE	930021571	BAGNOLET
SGMR LES OPALINES	93002313	EHPAD	LES OPALINES	930023148	NOISY LE GRAND
CENTRE HOSPITALIER DE ST-DENIS	930110051	EHPAD	EHPAD "CASANOVA"	930800206	SAINT-DENIS



ARTICLE 6 :

La programmation peut être révisée chaque année par les autorités de tarification et de contrôle.

ARTICLE 7 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 8 :

Le délégué départemental de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis sont chargés de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la région et du département ainsi qu'au bulletin officiel du département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Paris, le 22 décembre 2016

Fait à Bobigny, le 18 janvier 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Le Président du Conseil départemental de Seine-
Saint-Denis et par délégation
La Vice-présidente

Signé

Christophe DEVYS

Signé

Magalie THIBAUT

Agence régionale de santé

IDF-2017-02-03-005

ARRÊTE N°18/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation
de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale

"CERBALLIANCE PARIS"

Démission et Intégration de biologistes

ARRETE n° 18 /ARSIDF/LBM/2017
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites

« CERBALLIANCE PARIS »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de société des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/148 du 28 décembre 2016, publié le 9 janvier 2017, portant délégation de signature du Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu la demande en date du 5 décembre 2016 complétée par courriel daté du 10 janvier 2017 et transmise par madame Sophie DENIS, pharmacien, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS », sis 42 bd Richard LENOIR à Paris (75011) en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Bénédicte EVRARD CONSTANTIN,
- la cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Mahdi AQALLAL,

- l'intégration de Monsieur Oussama SIDALI, en qualité de biologiste médical,
- l'intégration de Monsieur Nicolas DUMONTIER, en qualité de biologiste médical,

- l'intégration de Madame Judith ZERAH, en qualité de biologiste médical,
- l'intégration de Madame Samia KOLIAI, en qualité de biologiste médical,

- la cession d'actions au sein de la société.

Vu l'avis technique du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 2 février 2017

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS », en date du 29 novembre 2016 ;

Considérant que les associés de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS » ont renoncé lors des cessions d'actions intervenues au sein de la société à exercer leur droit de priorité conformément à l'article L 6223-8 du code de la Santé Publique ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS », dont le siège 42 boulevard Richard LENOIR à Paris dans le 11^e arrondissement, est autorisé à fonctionner sous le n° 75-53 par arrêté N° 97/ARSIDF/LBM/2016 en date du 16 décembre 2016 ;

ARRETE :

Article 1^{er}: Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS » dont le siège social est situé 42, boulevard Richard LENOIR à Paris (75011), et codirigé par Mesdames Sophie DENIS et Nesrine DAY, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « CERBALLIANCE PARIS » sise à la même adresse, agréée sous le n° 50-75, enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 005 053 6, est autorisé à fonctionner sous le n°75-53 sur vingt-six sites listés ci-dessous :

- le site sis 42, boulevard Richard Lenoir à Paris dans le 11^e arrondissement devient le site principal, site siège social ouvert au public, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 247 4 réalise les activités pré et post analytiques,
- le site sis 78-80 avenue du Président WILSON sis à La Plaine St Denis (93210) **fermé au public**, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 678 6 réalise les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse)
- le site ouvert au public, sis 211, rue de Vaugirard à Paris dans le 15^e arrondissement, enregistré dans le FINESS (ET) sous le n° 75 005 055 1 réalise les activités pré et post analytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie), microbiologie (parasitologie-mycologie),
- le site ouvert au public, sis 36, rue d'Assas à Paris dans le 6^e arrondissement enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 060 1, réalise les activités pré et post analytiques,

- le site ouvert au public, sis 383, rue des Pyrénées, à Paris dans le 20^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 115 3, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site ouvert au public, sis 9, place des fêtes à Paris dans le 19^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 116 1, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site ouvert au public, sis 12, rue Charles Tellier à Paris dans le 16^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 249 0, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site ouvert au public, sis 46, boulevard Saint Jacques, à Paris dans le 14^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 248 2, réalise les activités pré et post analytiques, ainsi que les activités d'assistance médicale à la procréation,
- le site ouvert au public, sis 70, rue du Bac, à Paris dans le 7^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 252 4, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site ouvert au public sis 88, bd de Magenta, à Paris dans le 10^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 421 5, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site sis 87, avenue de Fontainebleau à Le Kremlin Bicêtre (94270) enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 94 002 170 2, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site sis 99, avenue de la République 93300 Aubervilliers, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 328 8, réalise les activités pré et post analytiques ;
- le site sis 30, rue de Lyon à Paris dans le 12^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 857 1, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site sis 35, boulevard Charonne à Paris dans le 12^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 856 3, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site sis 200, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 854 8, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site sis 10, avenue de Gambetta à Paris dans le 20^e arrondissement enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 855 5, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site sis 20, rue de Vouillé à Paris dans le 15^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 737 4, réalise les activités pré et post analytiques ;

- le site sis 154-158, rue de la Croix-Nivert à Paris 15^e arrondissement et enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 843 1, réalise les activités pré et post analytiques ;
- le site sis 53, rue de la Convention à Paris 15^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 844 9, réalise les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 11, rue de Cambronne à Paris 15^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 029 6, réalise les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 23 bis rue du Landy à Saint Ouen (93400), enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 407 0 réalise les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 95, rue de Prony à Paris dans le 17^e arrondissement enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 067 6, réalise les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 117 rue des Orteaux à Paris dans le 20^e arrondissement enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 645 9, réalise les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 33 rue Jacques Hillairet à Paris dans le 12^e arrondissement inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 646 7, réalise les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 116, boulevard Maiesherbes à Paris dans le 17^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 418 1, réalise les activités pré et post analytiques,
- le site, sis Galerie marchande du Centre commercial BIEN VENU, 8, route de Saint Leu à Villetaneuse (93430) enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 659 6, réalise les activités pré et post analytiques

Les quarante biologistes médicaux exerçant dans ce laboratoire dont deux coresponsables sont :

- Madame Sophie DENIS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Nesrine DAY, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Catherine DAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe TALLOBRE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Catherine MANCY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Agnès DURAND, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Kamal BENBOUJIDA, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Claire LETOURNEAU, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Eric GUIRAO, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-Paul DEVILAINE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stéphane ELAERTS, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne COUROUBLE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Marie HEURZEAU, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Nicolas BLONDEEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Rebecca URRESOLA, médecin, biologiste médical,

- Madame Pascale ARGENTON, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Laurence GOMEZ, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Laurence GRANDVOINET, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Julien RACCAH, médecin, biologiste médical,
- Madame Sandra MARREIROS, médecin, biologiste médical,
- Madame Nathalie BENEROSO, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Cécile FARGEAT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Claire THEBAULT, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne-Marie NAJMARK, pharmacien, biologiste médical,
- **Madame Judith ZERAH, pharmacien, biologiste médical,**
- **Madame Samia KOLIAI, pharmacien, biologiste médical,**
- **Monsieur Oussama SIDALI, médecin, biologiste médical,**
- **Monsieur Nicolas DUMONTIER, pharmacien, biologiste médical,**
- Monsieur Adrien KO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Olivier PIETRINI, médecin, biologiste médical
- Madame Valérie POLSINELLI, médecin, biologiste médical,
- Madame Selma BOUKARI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pascale JACQUEMIN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Louise DENEUX, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Kamila CHRAIBI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie HUBERT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Jean-François BEZOT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Leila SAKKA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Patrick COUTEAU, pharmacien, biologiste médical
- Madame Valérie MEYER, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital sociale de la SELAS «CERBALLIANCE » est la suivante :


Associés	Actions	Droits de vote	Droits de Vote en %
Mme Sophie DENIS	1	39	1,2505%
Mme Nesrine DAY	1	39	1,2505%
Anne-Marie HEURZEAU	1	39	1,2505%
Mme Agnès DURAND	1	39	1,2505%
Mme Catherine DAY	9	351	11,2545%
M. Philippe TALLOBRE	1	39	1,2505%
Mme Catherine MANCY	1	39	1,2505%

Mme Valérie MEYER	1	39	1,2505%
M. Patrick COUTEAU	1	39	1,2505%
M. Kamal BENBOUJIDA	1	39	1,2505%
Mme Claire LETOURNEAU	1	39	1,2505%
Mme Leïla SAKKA	1	39	1,2505%
M. Éric GUIRAO	1	39	1,2505%
M. Jean Paul DEVILAINE	1	39	1,2505%
M. Stéphane ELAERTS	1	42	1,2505%
Mme Patricia CHAOUAT	1	39	1,2505%
Mme Rebecca URRESOLA	1	39	1,2505%
M. Julien RACCAH	1	39	1,2505%
Mme Sandra MARREIROS	1	39	1,2505%
Mme Nathalie BENEROSO	1	39	1,2505%
Mme Anne- Marie NAJMARK	1	39	1,2505%
M. Ghislain BERTRAND	1	39	1,2505%
M. Adrien KO	1	39	1,2505%

Mme Selma BOUKARI	1	39	1,2505%
Mme Anne COUROUBLE	1	39	1,2505%
Mme Claire THEBAULT	1	39	1,2505%
M. Nicolas BLONDEEL	1	39	1,2505 %
M. Olivier PIETRINI	1	39	1,2505%
Mme Valérie POLSINELLI	1	39	1,2505%
Mme Cécile FARGEAT	1	39	1,2505%
S/Total biologistes Exerçant	40	1560	50,02%
Associé professionnel Extérieur			
SELAFA CERBA	1 559	1 559	49,98%
Total	1 599	3 119	100%

Article 2 : Est abrogé l'arrêté n° 97/ARSIDF/LBM/2016 en date du 16 décembre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « CERBALLIANCE PARIS », sis 42, bd Richard LENOIR à Paris (75011).

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 03 février 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation

Le Directeur du pôle Ambulatoire
et services aux professionnels
de santé

SIGNE

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-02-03-007

**ARRÊTE N°20 ARS IDF/LBM/2017 portant autorisation
de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale**

"EYLAU-UNILABS"

Démission et intégration de biologiste

ARRETE N° 20 /ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites

« EYLAU-UNILABS »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/148 du 29 décembre 2016 publié le 9 janvier 2017, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu les demandes en date des 12 décembre 2016 et 10 janvier 2017 transmises par Maître FROVO, avocate, chargée du dossier du laboratoire de biologie médicale « EYLAU-UNILABS », relatives à

- la cessation des fonctions de Monsieur Emmanuel NININ, en qualité de Directeur général de la SELAS « EYLAU UNILABS » et de biologiste-coresponsable ;
- l'intégration de Madame Mireille BILLION, en qualité de Directrice générale de la SELAS « EYLAU UNILABS » et de biologiste-coresponsable,

- la cession d'une action au profit de Madame BILLION

Vu l'avis technique favorable du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 27 janvier 2017,

Considérant les procès-verbaux des réunions des assemblées générales ordinaires en date des 9 décembre 2016 et 5 janvier 2017 ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « EYLAU-UNILABS », sis 55-57, rue Saint Didier à Paris dans le 16^e arrondissement est autorisé à fonctionner sous le n° 75-431 par arrêté N° 45/ARSIDF/LBM/2016 en date du 15 mars 2016 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé 55-57, rue Saint Didier à Paris dans le 16^e arrondissement, est exploité par la SELAS « EYLAU UNILABS » sise à la même adresse, agréée sous le n° 29-75, et enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) sous le n° 75 004 865 4.

Ce laboratoire est codirigé par les dix biologistes-coresponsables suivants :

- ✓ madame Magali SOUIBRI, médecin,
- ✓ madame Martine COHEN BACRIE, médecin,
- ✓ madame Lucie DELAROCHE, pharmacien
- ✓ madame Stéphanie BELLOC, pharmacien,
- ✓ madame Frida ENTEZAMI, médecin,
- ✓ monsieur Stéphane CHINCHILA, médecin,
- ✓ monsieur Vincent NAPOLY, médecin,
- ✓ madame Hélène SAINTE BEUVE, pharmacien,
- ✓ monsieur Hatem OSMAN, pharmacien,
- ✓ **madame Mireille BILLION, pharmacien,**

et est autorisé à fonctionner sous le n°75-431 sur les dix sites suivants :

- le site siège social qui est le site principal, sis 55-57, rue Saint Didier à Paris 16^{ème} arrondissement, et inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 866 2, ouvert au public, où sont réalisées les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), assistance médicale à la procréation,
- le site sis 34, avenue du Roule 92200 Neuilly-sur-Seine et inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 630 9, ouvert au public, où sont réalisées les activités pré et post-analytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité) microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), génétique (génétique constitutionnelle),

- le site sis 102, rue Parmentier à Paris 11^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 867 0, ouvert au public où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 73 rue de Romainville à Paris 19^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 868 8, ouvert au public où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 43, bis rue Damrémont à Paris dans le 18^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 059 3 ouvert au public où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- Le site, sis 27, boulevard Victor HUGO, 92200 Neuilly-Sur-Seine, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 848 7, fermé au public où sont réalisées les activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase),
- le site sis 5, rue Pierre CHEREST à Neuilly-sur-Seine inscrit dans le Fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 868 5 ouvert au public, autorisé à effectuer des activités d'Assistance médicale à la procréation,
- le site sis 46-48, rue NICOLO à Paris dans le 16^e arrondissement, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 534 5, ouvert au public pour ses activités d'Assistance médicale à la procréation et fermé au public pour ses activités analytiques suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase),
- le site sis 72-76, rue de la Convention, 93120 La Courneuve, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le numéro 93 002 431 0, ouvert au public où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site sis 9, avenue Faidherbe, 93310 Le Pré-Saint-Gervais, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 93 002 432 8, ouvert au public, où sont réalisées les activités pré et post analytiques,

Les seize biologistes exerçant dans ce laboratoire sont :

- ✓ madame Magalie SOUIBRI, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Stéphanie BELLOC, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Martine COHEN BACRIE, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ monsieur Vincent NAPOLY, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ monsieur Stéphane CHINCHILA, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Frida ENTEZAMI, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Lucie DELAROCHE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- ✓ madame Hélène SAINTE BEUVE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- ✓ monsieur Hatem OSMAN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- ✓ **madame Mireille BILLION, pharmacien, biologiste-coresponsable,**
- ✓ monsieur Claude COHEN, médecin, biologiste médical,
- ✓ monsieur Jacques LEVY, pharmacien, biologiste médical,
- ✓ madame Charlotte DUPONT, pharmacien, biologiste médical,
- ✓ madame Fatiha SELLAMI, médecin, biologiste médical,
- ✓ madame Valérie KOUBI, médecin, biologiste médical,
- ✓ madame Monia LAMINE-CHAMINADE, pharmacien, biologiste médical ;

La répartition du capital social de la SEALS « EYLAU UNILABS est la suivante :

Associés Professionnels en exercice	Nombre d'Actions	Nombre de Droits de Vote	Droits de Vote en %
Mme Magali SOUBRI	5	4079	25,06%
Mme Mireille BALLION	1	451	2,77%
Mme Stéphanie BELLOC	1	451	2,77%
M. Vincent NAPOLY	1	451	2,77%
Mme Martine COHEN-BACRIE	1	451	2,77%
M. Stéphane CHINCHILLA	1	451	2,77%
Mme. Lucie DELAROCHE	1	451	2,77%
Mme Frida ENTEZAMI	1	451	2,77%
Mme Hélène SAINTE-BEUVE	1	451	2,77%
M. Hatem OSMAN	1	451	2,77%
S/total des Associés professionnels en exercice	14	8 138	50,01%

Associés professionnels extérieurs			
DYNABIO UNILAB	2 960	2 960	18,1854%
UNILABS LABORATORIES Barcelona	3 177	3 177	19,518%
Sous/total des associés professionnels extérieurs	6 137	6 137	37,71%
Tiers porteurs LUF	1997	1997	12,27%
Indivision M. Paul COHEN-BACRIE	2	2	0,0122%
Total	8 150	16 274	100%

Article 2 : Est abrogé l'arrêté n° 45/ARSIDF/LBM/2016 en date 15 mars 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EYLAU-UNILABS » sis 55-57 rue Saint Didier à Paris dans le 16^e arrondissement.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle Ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 03 février 2017

Pour le Directeur général de
l'Agence régionale de
santé Ile-de-France,
et par délégation

Le Directeur du pôle Ambulatoire et
services aux professionnels
de santé

SIGNE

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2017-02-03-006

**ARRÊTE N°21/ARSIDF/LBM/2017 portant autorisation
de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale**

"LABORATOIRE ZANA"

Démission et Intégration de biologiste

Arrêté n° 21 /ARSIDF/LBM/2017

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites

« Laboratoire ZANA »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/148 du 29 décembre 2016, publié le 9 janvier 2017, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu la demande en date du 13 décembre 2016, transmise par Maître FROVO, conseil juridique du laboratoire de biologie médicale « ZANA » sis 6 place du Maréchal Juin à Paris dans le 17^e arrondissement, en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- ✓ l'intégration de Madame Florence BATUSANSKI, médecin, en qualité de Directrice générale de la SELAS « LABORATOIRE ZANA » et de biologiste-coresponsable,
- ✓ la cessation des fonctions de Monsieur Bassim TOU en qualité de directeur général de la SELAS « LABORATOIRE ZANA » et de biologiste-coresponsable.

Vu l'avis technique favorable du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 27 janvier 2017 ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la SELAS « LABORATOIRE ZANA » en date du 19 octobre 2016 ;

ARRETE :

Article 1er : Le laboratoire de biologie médicale « Laboratoire ZANA » dont le siège social sis 6 Place du Maréchal Juin à Paris dans le 17^e arrondissement, codirigé par Monsieur Freddy GUEDJ, Madame Lorène TAIEB, Madame Claire NEDJAR, madame Sarah ABRAMOVICI, Madame Muriel LEVY-AMSELLEM, Madame Annie GALON, Monsieur Zoheir GOUAREF, Madame Deborah SEBBAGH, Monsieur Yazid BAAZIA, Monsieur Thierry ZEITEOUN, Madame Sophie LOBIES, Monsieur Riad ARABI DERKAWI, Madame Ameni CHELLY, Florence BATUSANSKI ; exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Laboratoire ZANA » sise à la même adresse, agréée sous le n°85-75, enregistrée dans le fichier FINESS° (EJ) sous le n° 75 004 898 5, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-469 sur les douze sites, ouverts au public ci-dessous :

- le site « Le laboratoire de la Place Pereire » siège social, qui est le site principal sis 6, place du Maréchal Juin à Paris dans le 17^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 899 3, où sont réalisées les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (sérologie infectieuse),
- le site « Laboratoire Plaisance » sis 144, rue Raymond. Losserand à Paris 14^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 903 3 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques ainsi les activités d'immunologie (allergie),
- le site « Laboratoire Olympiade » sis 62, rue du Javelot à Paris 13^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 902 5 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques, ainsi que les activités d'hématologie (hémostase), de microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse),
- le site « Laboratoire Vénétie » sis 98, boulevard Masséna à Paris 13^{ème} arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 004 900 9 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site « Laboratoire du Pont de Neuilly » sis 85, avenue Charles de Gaulle à Neuilly sur Seine 92200, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 92 002 634 1 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site «Laboratoire Victor HUGO » sis 33, rue Victor Hugo à Maisons-Alfort 94700, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°94 000 409 6 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques ainsi que les activités d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (auto-immunité),
- le site « Laboratoire Chevaleret-Salpêtrière » sis 69, Boulevard Vincent Auriol à Paris dans le 13^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 004 933 0 et où sont réalisées les activités pré et post-analytiques ainsi que les activités d'hématologie (hématocytologie),
- le site « Tocqueville-Jouffroy » sis 46, rue Jouffroy d'Abbans à Paris dans le 17^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 004 928 0 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,

- le site « Laboratoire Saint Ferdinand » sis 4, place Tristan Bernard à Paris dans le 17^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 004 949 6 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- le site «Laboratoire Neuilly-Sablons » sis 3 rue Garnier à Neuilly-sur Seine, 92200, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°92 002 677 0 où sont réalisées les activités pré et les activités post-analytiques ainsi que les activités d'immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (sérologie infectieuse),
- le site « Laboratoire de l'avenue de Clichy » sis 160, avenue de Clichy à Paris dans le 17^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 196 3 où sont réalisées les activités pré et post-analytiques,
- Le site sis 19 rue Trétaigne à Paris dans le 18^e arrondissement inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 005 654 1, où sont réalisées les activités pré et post analytiques ainsi que les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'Immunologie (allergie, auto-immunité), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

Les **quatorze** biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale sont les suivants :

- ✓ madame Sarah ABRAMOVICI, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Lorène TAIEB, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Claire NEDJAR, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Muriel LEVY-AMSELLEM, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Annie GALON, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Thierry ZEITOUN, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Yazid BAAZIA, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Zoheir GOUAREF, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Déborah SEBBAGH, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Sophie LOBIES, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Freddy GUEDJ, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ monsieur Riad ARABI DERKAWI, médecin, biologiste-coresponsable ;
- ✓ madame Ameni CHELLY, médecin, biologiste-coresponsable,
- ✓ **madame Florence BATUSANSKI, médecin, biologiste-coresponsable.**

La répartition du capital social de la SELAS « Laboratoire ZANA » est la suivante :

Associés	Actions	Droits de Vote
Madame Claire NEDJAR	1	1
Madame Annie GALON	1	1
Madame Lorène TAIEB	1	1
Madame Sarah ABRAMOVICI	1	1
Monsieur Freddy GUEDJ	1000 001	1000 001
Madame Mireille BATUSANSKI	1	1
Madame Muriel LEVY-AMSELLEM	1	1
Monsieur Yazid BAAZIA	1	1
Monsieur Zoheir GOUAREF	1	1
Madame Déborah SEBBAGH	1	1
Madame Sophie LOBIES	1	1

Monsieur Riad ARABI DERKAWI	1	1
Madame Ameni CHELLY	1	1
Monsieur Thierry ZEITOUN	1	1
S/Total des biologistes associés exerçant	100 014	100 014
Société BIO-IDF SPFPL	99 899	99 899
Alexa ZANA Tiers Porteur	87	87
S/Total des associés extérieurs	99 986	99 986
TOTAL	200 000	200 000

Le gérant de la SPFPL « BIO IDF » est Monsieur Bruno ZANA.

Article 2 : Est abrogé l'arrêté n°33/ARSIDF/LBM/2016, en date du 11 février 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE ZANA » sis 6 place du Maréchal Juin à Paris dans le 17^e arrondissement.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy à Paris (75004). Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle Ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 03 février 2017

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

SIGNE

Pierre OUANHNON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-02-01-003

Décision n° 2017-006 du 1er février 2017 portant
affectation des agents de l'unité de contrôle
interdépartementale n° 5 de Seine Saint Denis

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

**Décision n° 2017-006 du 1^{er} février 2017
portant nomination du responsable et affectation des agents de contrôle de l'unité de contrôle
interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine Saint Denis
et organisant l'intérim**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu les articles R 8122-1 et suivants du code du travail,

Vu les décrets 2008-1503 et 2008-1510 du 30 décembre 2008 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2015-121 du 10 décembre 2015 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Magali TEYSSIE est nommée responsable de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine Saint Denis jusqu'au 28 février 2017

Madame Katia DUPUY est chargée de l'intérim de responsable de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine Saint Denis à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 2 :

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis les agents suivants :

Section 5-1 : Madame Caroline MORIO, inspectrice du travail.

Section 5-2 : Monsieur Jean-Bernard SCHWOB, contrôleur du travail, à l'exception du contrôle de l'entreprise SECURITAS.

Madame Caroline MORIO, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, à l'exception des décisions relatives à l'entreprise SECURITAS.

Madame Katia DUPUY, directrice adjointe du travail, est compétente pour l'entreprise SECURITAS.

Section 5-3 : Madame Juliette HERNANDEZ, inspectrice du travail.

Section 5-4 : Madame Julie BOUDOUX, inspectrice du travail.

Section 5-5 : Madame Jeanine ESTRADE, contrôleur du travail.

Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires

Section 5-6 : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail.

Section 5-7 : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail.

Section 5-8 : Monsieur Vincent DECOTTIGNIES, inspecteur du travail.

Section 5-9 : Madame Magali TEYSSIE, directrice adjointe du travail jusqu'au 28 février 2017 ;

A compter du 1^{er} mars 2017, Madame Katia DUPUY, directrice adjointe du travail, est chargée de l'intérim.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un ou l'autre des autres responsables d'unité de contrôle.

A titre principal, en cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur du travail affecté dans la même unité de contrôle et, lorsque les circonstances le nécessitent par un inspecteur du travail affecté sur l'une des quatre autres unités de contrôle.

A titre principal, en cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur du travail affecté dans la même unité de contrôle et, lorsque les circonstances le nécessitent, par un contrôleur du travail affecté sur l'une des quatre autres unités de contrôle.

Article 4

Cette décision prend effet le 1^{er} février 2017.

La décision 2016-063 du 5 juillet 2016 portant nomination du responsable et affectation des agents de contrôle de l'unité de contrôle interdépartementale n° 5 de l'unité départementale de Seine Saint Denis et organisant l'intérim est abrogée.

Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 1^{er} février 2017

La directrice régionale,



Corinne CHERUBINI

Préfecture de la région d'Ile-de-France

IDF-2017-02-06-003

Arrêté portant désignation de M. DESNUS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**modifiant l'arrêté n° 2013303-0001 du 30 octobre 2013
constatant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental
d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 4134-2, R. 4134-1 et R.4134-3 à R.4134-6 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013287-0003 du 14 octobre 2013 modifié, relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013303-0001 du 30 octobre 2013 modifié, constatant la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;
- VU** le courrier du 17 janvier 2017 par lequel le Président de la CCI Paris Ile-de-France fait part de la désignation de M. Didier DESNUS en remplacement de M. Philippe LAVIALLE, au sein du 1^{er} collège ;
- SUR** la proposition du directeur de cabinet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 octobre 2013 susvisé est modifié comme suit :

I – Premier collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

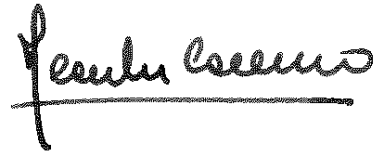
Il est constaté la désignation de **M. Didier DESNUS**, en remplacement de **M. Philippe LAVIALLE**.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du I de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 octobre 2013 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 février 2017

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François Carencu', written over a horizontal line.

Jean-François CARENCO

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-02-06-002

Arrêté modifiant la nomination à l'assemblée générale du
Groupement d'Intérêt Public Habitat et interventions
sociales



SGAR/PMM/BR

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE
modifiant la nomination à l'assemblée générale du
du Groupement d'Intérêt Public Habitat et interventions sociales

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre II ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** l'arrêté ministériel n°9300022A du 23 mars 1993 approuvant la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public ;
- VU** l'arrêté ministériel n°9700029A du 16 mai 1997 approuvant la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris » ;
- VU** l'arrêté ministériel n° 0101025A du 30 juillet 2001 relatif à la convention constitutive du 12 mars 1993 du groupement d'intérêt public dénommé GIP « habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris » ;
- VU** l'arrêté ministériel n°0300032A du 6 août 2003 relatif à la convention constitutive du 12 mars 1993 du groupement d'intérêt public dénommé GIP « habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris » ;
- VU** l'arrêté ministériel n° 0610495A du 2 mars 2006 approuvant la modification de la convention constitutive du 12 mars 1993 du groupement d'intérêt public dénommé GIP « habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris » ;
- VU** l'arrêté ministériel n°0915960A du 18 décembre 2009 approuvant la modification de la convention constitutive du 12 mars 1993 du groupement d'intérêt public dénommé GIP « habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013358-0007 du 24 décembre 2013, portant approbation de l'avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « GIP HIS - habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-026-011 du 26 janvier 2015 modifiant la nomination à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public Habitat et insertion sociale ;

5 rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 15
Standard : 01 82 52 40 00 - Site Internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

VU l'arrêté préfectoral n°201690-0002 du 30 mars 2016 modifiant la nomination à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public Habitat et insertion sociale ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Madame Frédérique LAHAYE est nommée en qualité de personne qualifiée, représentant de l'Etat au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « GIP-habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris ».

ARTICLE 2

Monsieur Jean-François MACAIRE, chargé de mission logement hébergement et santé auprès du secrétaire général aux affaires régionales est nommé commissaire du gouvernement auprès du groupement d'intérêt public « GIP-habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris », en remplacement de Madame Hélène COLOMBIÉ.

ARTICLE 3

Madame Sandie MICHELIS, cheffe du service accès logement et préventions des expulsions à la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement en Ile-de-France est nommée auprès du groupement d'intérêt public « GIP- habitat et interventions sociales pour les mal-logés et les sans-abris », en remplacement de Monsieur Hervé LEROY.

ARTICLE 4

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 - FEV. 2017

Pour le Préfet de Région, et par délégation
Le préfet, secrétaire général
pour les affaires régionales d'Ile-de-France



Yannick IMBERT